

Actualité > Grand Sud > Haute-Garonne > Aurignac

Publié le 28/05/2016 à 03:59

Le budget soumis à la Cour des comptes



Jean Michel Losego et Thomas Faure devront attendre le 18 juin pour l'avis de la Chambre régionale des comptes./Photo DDm

Le budget primitif de la communauté des communes des Terres d'Aurignac ne sera pas présenté au vote des délégués. Hors délai, il aurait dû être voté avant le 15 avril, ce budget 2 016 a entraîné la saisine par les services du préfet pour le faire examiner par la Chambre régionale des comptes. Cela prive la CCTA du pouvoir de délibérer sur son budget qui est déjà sous surveillance, mais, son contenu mérite un examen de la CRC, notamment pour certains choix portant sur la fiscalité et sur la fusion dans la future communauté de communes.

Jean Michel Losego, le président de la CCTA et Thomas Faure, vice président chargé des finances, ont voulu informer hier en expliquant cette procédure qui aura peut-être le mérite de prévenir d'un nouveau dérapage des finances. «Ce n'est pas une sanction, la Chambre régionale a d'ailleurs validé le compte administratif 2 015. En collaboration avec les services de la préfecture nous avons sollicité un accompagnement de la CRC pour deux questions. La première est de savoir si le prêt relais de 547 000 € concernant le musée va être absorbé par le syndicat mixte que nous propose le Conseil départemental ou s'il faut consolider ce prêt sur du long terme en accord avec le Crédit Agricole.

Déficit de 800 000 €

L'autre élément est que nous avons besoin d'un avis extérieur pour établir ce qui est le meilleur pour

l'intégration dans la nouvelle communauté et l'équilibre à trouver entre un déficit élevé et une fiscalité basse ou le contraire», a mentionné Jean Michel Losego. Sans préjuger de l'avis de la Chambre régionale des Comptes, la CCTA a très peu de marge de manœuvre sur son budget primitif qui accuse un déficit dépassant les 800 000 €, si ce n'est la tentation d'actionner la fiscalité. Ce qui pourrait avoir des effets désastreux pour les contribuables, ces derniers étant suffisamment remontés après la hausse des 45 % de l'année dernière.

Jean Monge

AURIGNAC VIE LOCALE

Ailleurs sur le web



Comment recycler vos appareils électriques ? (Eco-systèmes)

- Astuces de grand mère : Votre Micro ondes propre en 1 minutes ! (Astuces de grand mère)
- [IMPOTS 2016] Où investir en 2016 si vous payez plus de 3000€ d'impôts ? (Revue Finance)
- 20 femmes policières à couper le souffle (Pause Fun)
- Ils ne savaient pas qu'ils allaient mourrir quelques instants après cette photo (Pause People)

A lire aussi



Renaud souhaite se remarier avec son ex-femme

- Après le soda sans sucre et la bière sans alcool, voici le vin... sans raisin !
- Un produit dans vos meubles qui cause des problèmes de thyroïde
- "Démembreur" du canal du Midi : "un profil de psychopathe"
- Il se jette nu dans la fosse aux lions d'un zoo

Recommandé par

Donner votre avis !

Charte de modération

Votre commentaire :

Votre commentaire est soumis à notre charte de modération. En cas de non-respect (propos racistes ou insultants...) il ne sera pas publié. Cliquez ici pour écrire et merci pour votre contribution.

[Suivre ce fil de discussion](#)

[Envoyer ce commentaire](#)

©ladepeche.fr

Certifié OJD